

**AVIS PUBLIC  
(Entrée en vigueur)**

**RÈGLEMENTS NUMÉROS 607, 608, 609, 610,  
611, 612, 613, 614 ET 616**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le 21 décembre 2020, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 607** décrétant l'imposition, pour l'exercice financier 2021, des taxes foncières générales et de la compensation exigible sur certains immeubles exempts de taxe foncière municipale;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 608** modifiant le règlement numéro 7 concernant l'imposition de la compensation pour l'usage de l'eau et régissant les compteurs à eau dans les commerces et les industries;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 609** modifiant le règlement numéro 152 relativement au service d'égout de la Ville en ce qui a trait à l'imposition d'une compensation par catégorie d'usagers;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 610** concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 611** concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 612** concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 613** modifiant le règlement numéro 360 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 614** concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) et décrétant la cotisation imposable en vertu de l'article 458.27 de la loi sur les cités et villes pour l'exercice financier 2021;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 616** modifiant le règlement numéro 3 décrétant la tarification de certains biens, services ou activités dispensés par la Ville de Saint-Hyacinthe et diverses autres dispositions.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication et ont effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Toute personne intéressée peut les consulter au bureau de la Greffière situé à l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, le 23 décembre 2020



Me Hélène Beaudesne, notaire, OMA  
Greffière